Département du Tarn

Communauté de Communes
du Lautrécois - Pays d'Agout

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
CABANES

Plan d'ensemble

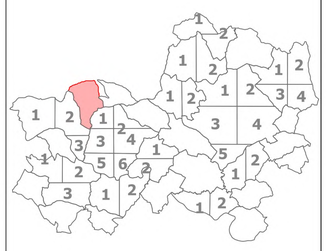

www.atelier-atu.fr

ATELIER
AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE et URBANISME

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2021»

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
édité le 20/09/2022		1/5000	5.2.1

CCLPA - Maison du Pays, 81220 Serviès
tél : 05 63 70 52 67/ courriel : contact@cclpa.fr

N

Les servitudes A4, PT1, PT2, PT3 sont présents sur le territoire. Aucune donnée cartographique disponible

- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des lignes aériennes
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
- Périmètre de protection autour des monuments historique
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- Carte informative des Zones inondables

Espace soumis au risque d'inondation d'après les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :
- Dadou approuvé le 30/03/2012, modifié le 31/07/2017
- Agout Amont approuvé le 14/11/2013
- Agout Aval Approbation de la révision le 28/02/2022
- Bleu
- Rouge

Avertissement : Les données diffusées concernant les servitudes d'utilité publique sont informatives et non opposables au tiers. Nous ne garantissons pas leurs exhaustivités et leurs exactitudes par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés en Mairie ou à la Préfecture